



**Direction générale de l'agriculture,
de la viticulture et des affaires vétérinaires**

Economie vitivinicole

Avenue de Marcelin 29 - CP - 1110 Morges 1

Tél. : 021 557 92 68 - Email : info.viti@vd.ch

DEMANDE D'AUTORISATION D'ARROSAGE

Requérant

Nom :

Téléphone :

Prénom :

Portable :

Adresse :

NPA, Domicile :

E-mail :

L'autorisation d'arrosage est demandée pour la-les parcelle-s suivante-s :

Commune	N° parcelle	Surface m ²	Décision	
			Acceptée	Refusée

Lieu et date : Signature :

Cette décision s'applique en vertu de l'article 17, alinéa 2 du règlement du 27 mai 2009 sur les vins vaudois (RSV 916.125.2) Elle est subordonnée au respect d'éventuelles restrictions en matière d'arrosage édictées par les communes ou d'autres services de l'Etat. En tous les cas, l'arrosage est interdit au-delà de la véraison.

Réservé à l'usage du Centre de compétences en cultures spéciales - Viticulture

Morges, le

Le délégué officiel :